

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 038-213804230-20201207-DEL2020_66-DE

Rapport Chambre Régionale des Comptes

Chauffage urbain

Exercices 2015 à 2018

Réseau de chaleur principal via une Délégation de Service Public à la CCIAG :

- ✓ Desservant 7 communes : Grenoble, Echirolles, Eybens, La Tronche, Pont-de-Claix, Saint-Martin-d'Hères et Gières (partie Campus Universitaire)
- ✓ 170 km de réseau, ~100 000 équivalent logements

3 réseaux de chaleur plus petits, alimentés au bois et gérés en régie :

- ✓ Fontaine
 - ✓ Miribel-Lanchâtre
 - ✓ Gières, mis en service en octobre 2019
- } Transférés à la Métropole en 2015 (loi MAPTAM)

1 réseau dit d'exhaure sur la Presqu'île, géré en régie :

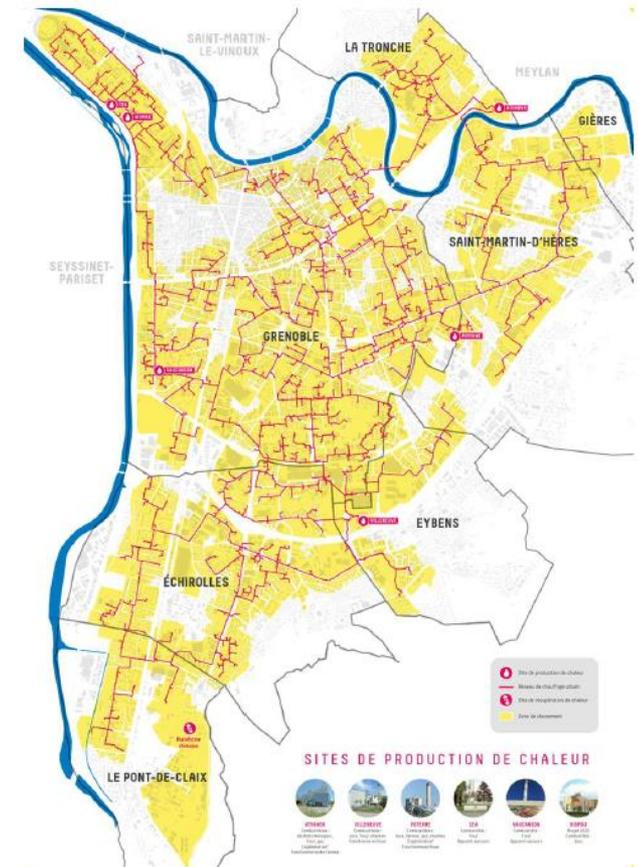
- ✓ = exutoire pour les eaux de pompage de la nappe phréatique après utilisation géothermique pour chauffer / rafraichir les bâtiments.

Chiffres et faits marquants :

- DSP renouvelé en 2018 pour 15 ans, avec la SEM CCIAG
- 2ème réseau de chaleur de France après Paris
- 76% d'ENR&R sur la saison de 2018/2019 :
 - Ordures ménagères Athanor
 - Bois Poterne, Villeneuve (et Biomax à partir de 2020)
 - Chaleur fatale Plateforme Chimique Pont-de-Claix
 - Fossiles : Charbon, Fioul, Gaz
- Obligation de raccordement à proximité du réseau :
 - Nouveaux bâtiments
 - Renouvellements de chaudières collectives
- Coût de la chaleur : en moyenne 81€TTC / MWh

Perspectives et enjeux :

- 85% ENR&R en 2030 (arrêt du Charbon)
- Compétitivité économique avec le gaz
- Développement de l'offre froid



Recommandation n° 2 : procéder sans délai au transfert de propriété d'au moins deux-tiers des actions détenues dans la CCIAG par la commune de Grenoble à la Métropole.

- ⇒ Accord sur la méthode de calcul du prix des actions = méthode patrimoniale
- ⇒ Les négociations n'ont pu aboutir à temps avant les élections

Recommandation n° 3 : formaliser la procédure de demande de dérogation à l'obligation de classement.

- ⇒ En cours de formalisation pour remplacer les échanges par mail
- ⇒ Besoin de modifier les critères de dérogation pour éviter la concurrence du gaz

Chiffres et faits marquants :

- Choix énergétique pour la ZAC Presqu'île, 100% ENR
- 20 bâtiments raccordés, 80 à terme (~2035)
- Mutualisation du rejet à l'Isère de l'eau de nappe utilisée thermiquement par les pompes à chaleur :
 - Permet l'utilisation pour des bâtiments proches
 - Optimise les coûts de réseaux
- Coût de chauffage + eau chaude sanitaire + rafraîchissement < solutions actuelles (aérotherme, gaz, CU)
- Contrôle DREAL : température et débits pour le rejet à l'Isère



Recommandation n° 4: régulariser à très court terme les conditions d'exploitation du réseau d'exhaure avec la SEM InnoVia.

=> En cours malgré un retard pris en raison du confinement